



ANNÉE SCOLAIRE

2026-2027

INFORMATIONS

**ÉCOLE PRIMAIRE ARC-EN-CIEL**



**ÉCOLE PRIMAIRE « Arc-en-Ciel »**  
Rue des Collèges 12  
**2606 CORGÉMONT**  
Tél : 032 489 21 13  
Courriel : [direction@epcorgemont.ch](mailto:direction@epcorgemont.ch)



# TABLE DES MATIÈRES

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Mot de de la direction.....           | 3  |
| Liste du corps enseignant.....        | 4  |
| Commission scolaire.....              | 5  |
| Vacances.....                         | 6  |
| Transport.....                        | 6  |
| Santé.....                            | 7  |
| Vivre ensemble.....                   | 7  |
| Règles d'or.....                      | 7  |
| Règles de vie.....                    | 8  |
| Ordonnance sur les règles de vie..... | 11 |
| Médiation.....                        | 13 |
| Horaire bibliothèque.....             | 15 |
| Numéros utiles.....                   | 17 |

# *Mot de la direction*

*« Il n'y a pas d'apprentissage sans erreur . »*

*Chers élèves, chers Parents,*

*Bienvenue à l'école Arc-en-Ciel de Corgémont.*

*Nous sommes une école ouverte à tous dans le respect des différences. Une école accueillante et bienveillante, attentive à chacun, dans un cadre structurant.*

*De plus, notre école fait partie du Réseau d'école<sup>21</sup> « Écoles en santé » depuis août 2021.*

*Tout au long de votre parcours scolaire, c'est avec le plus grand bonheur que nous vous accompagnerons afin que vous puissiez vous épanouir et vous sentir bien chez vous, dans votre école.*

*Je vous souhaite une excellente année scolaire 2026/2027 à toutes et tous.*

*Gil Cuenin  
Directeur*

# LISTE DU CORPS ENSEIGNANT

|                                                                      |                              |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Bassin Mathieu<br><i>mathieu.bassin@epcorgemont.ch</i>               | 7-8H / Sport fac             |
| Bühler Aline<br><i>aline.buehler@epcorgemont.ch</i>                  | Option flûte                 |
| Cuenin Gil<br><i>direction@epcorgemont.ch</i>                        | Directeur                    |
| Domon Stéphanie<br><i>stephanie.domon@epcorgemont.ch</i>             | 3-4H / Vice-directrice       |
| Flury Maude<br><i>maude.flury@epcorgemont.ch</i>                     | 1-2H / Médiatrice / Théâtre  |
| Girod Silvia<br><i>silvia.girod@epcorgemont.ch</i>                   | Itinérante cycle 1           |
| Grandgirard Christine<br><i>christine.grandgirard@epcorgemont.ch</i> | 1-2H                         |
| Grandgirard Joël<br><i>joel.grandgirard@epcorgemont.ch</i>           | 7-8H / SMI / TM fac          |
| Maillat Martin<br><i>martin.maillat@epcorgemont.ch</i>               | 5-6H                         |
| Piso Beiro Samantha<br><i>samantha.piso@epcorgemont.ch</i>           | Itinérante cycle 2 / Chorale |
| Quignard Laura<br><i>laura.quignard@epcorgemont.ch</i>               | 3-4H                         |
| Rauber Jessica<br><i>jessica.rauber@epcorgemont.ch</i>               | 1-2H / Directrice EJC        |
| Schaffner Nicole<br><i>nicole.schaffner@epcorgemont.ch</i>           | ACT / ACT FAC / ACM          |
| Schär Aurore<br><i>secretariat@epcorgemont.ch</i>                    | Secrétariat                  |
| Thurre Alexandra<br><i>alexandra.thurre@epcorgemont.ch</i>           | 5-6H / Jeux de société fac   |
| Wehrli Camille<br><i>camille.wehrli@epcorgemont.ch</i>               | Itinérante cycle 2           |

## COMMISSION SCOLAIRE

### **Présidente**

Mme Valérie Bovy

079 486 91 81

[valerie.bovy@epcorgemont.ch](mailto:valerie.bovy@epcorgemont.ch)

### **Secrétariat**

Mme Andrea Klopfenstein

078 862 16 23

[andrea.klopfenstein@epcorgemont.ch](mailto:andrea.klopfenstein@epcorgemont.ch)

Mme Natacha Aellen

[natacha.aellen@epcorgemont.ch](mailto:natacha.aellen@epcorgemont.ch)

Mme Aurélie Greub

[aurelie.greub@epcorgemont.ch](mailto:aurelie.greub@epcorgemont.ch)

M. Bastien Bösiger

[bastien.boesiger@epcorgemont.ch](mailto:bastien.boesiger@epcorgemont.ch)

Mme Astrid von Wyl Gerber

[astrid.vonwylgerber@epcorgemont.ch](mailto:astrid.vonwylgerber@epcorgemont.ch)

Mme Christelle Studer

[christelle.studer@epcorgemont.ch](mailto:christelle.studer@epcorgemont.ch)

# VACANCES

2026-2027

## VACANCES ET CONGÉS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

| Période de vacances    | Premier jour des vacances          | Dernier jour des vacances | Durée      |
|------------------------|------------------------------------|---------------------------|------------|
| Vacances d'automne     | Samedi 3 octobre 2026              | Dimanche 18 octobre 2026  | 2 semaines |
| Vacances d'hiver       | Vendredi 25 décembre 2026          | Dimanche 10 janvier 2027  | 2 semaines |
| Vacances de février    | Samedi 13 février 2027             | Dimanche 21 février 2027  | 1 semaine  |
| Vacances de printemps  | Vendredi 26 mars 2027              | Dimanche 11 avril 2027    | 2 semaines |
| Vacances d'été         | Samedi 3 juillet 2027              | Dimanche 15 août 2027     | 6 semaines |
| Jeûne fédéral          | Lundi 21 septembre 2026            |                           |            |
| 1er mai                | Tombe un samedi cette année 2027   |                           |            |
| Ascension (pont de l') | Jeudi 6 mai et vendredi 7 mai 2027 |                           |            |
| Pentecôte              | Lundi 17 mai 2027                  |                           |            |



## TRANSPORT D'ÉLÈVES

Lors d'activités extérieures, les élèves sont transportés prioritairement par les bus scolaires. En cas d'impossibilité, les parents sont autorisés à transporter les élèves sous leur propre responsabilité.

# SANTÉ



- ✓ Nous encourageons une alimentation saine et équilibrée.
- ✓ Visite médicale effectuée en 2H et en 6H.
- ✓ Une visite dentaire est obligatoire chaque année scolaire dès la 1H, en privé ou avec la classe (un document vous sera donné en temps voulu)
- ✓ Visite de l'hygiéniste dentaire en 1-2H, 4H, 6H et 8H.
- ✓ Poux: En cas d'apparition de poux, veuillez vous rendre sur le site de [www.gef.ch](http://www.gef.ch) pour tous renseignements supplémentaires quant à la marche à suivre.
- ✓ *Varicelle: Dès l'apparition des premiers boutons, merci de garder votre enfant à la maison jusqu'au moment où tous les boutons sont secs.*
- ✓ *Cours d'éducation sexuelle organisé pour les 6H et 8H et sur demande pour les 3H, 5H et 7H. Il est possible de demander une dispense auprès du maître ou de la maîtresse de classe.*
- ✓ *Des cours de natation (contrôle de sécurité aquatique CSA) sont organisés pour les 2H, 4H et 6H. En 6H, les élèves passent un test CSA. La vidéo ci-dessous montre ce qui est attendu :*



# VIVRE ENSEMBLE

## Règles d'or

*L'école est un lieu de travail où je viens apprendre.*

*J'ai le droit d'apprendre dans le calme et me sentir en sécurité.*

*J'ai l'interdiction de me moquer, d'insulter ou de frapper une  
autre personne de l'école.*

*L'enseignant a le droit d'enseigner dans le calme.*

*Je suis tenu d'utiliser correctement le matériel mis à disposition  
par l'école.*

*Je dois obéir à l'adulte qui est responsable du bon fonctionne-  
ment de l'école.*

# RÈGLES DE VIE



## J'AI LE DROIT D'ÊTRE RESPECTÉ.E, DE ME RESPECTER ET DE ME SENTIR BIEN DANS MON ÉCOLE.

- \* Lorsque je vois un adulte (enseignant, concierges,...) je le salue.
- \* Je me respecte. J'ai le droit de dire ce qui me dérange et donner mon opinion tout en respectant les autres.
- \* Je parle poliment et m'abstiens de toutes remarques malhonnêtes ou moqueries à l'égard de quelqu'un.
- \* Si un conflit apparaît, je le règle en parlant, sans violence. Si nécessaire, je fais appel à un enseignant ou à la médiation.



## ARRIVÉE ET ENTRÉE

- \* Lorsque j'arrive à l'école, je parque directement mon vélo dans l'espace prévu à cet effet.
- \* J'entre dans l'école à la première sonnerie et pas avant, sauf autorisation spéciale.
- \* Si mes chaussures sont sales, je les nettoie et si nécessaire je les laisse à l'entrée.
- \* Si mes parents m'ont accompagné, je leur dis au revoir en bas des marches des escaliers extérieurs.
- \* Mes parents ont l'interdiction d'entrer dans le bâtiment sauf invitation ou autorisation préalable.
- \* Je mets mes pantoufles avant d'entrer en classe.
- \* Tout appareil électronique doit être éteint durant la journée d'école.
  - ⇒ En cas d'infraction à cette règle, l'appareil sera confisqué durant 1 journée. Un représentant légal pourra venir le récupérer auprès du maître de classe à la fin de la journée.
  - ⇒ En cas de vol, la responsabilité revient au propriétaire de l'objet.
- \* Je ne « mâchouille » pas durant le temps d'école.



## DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

- \* Je me déplace en marchant.
- \* Les déplacements dans les corridors doivent être discrets afin de respecter les autres classes.



## RÉCRÉATIONS



### PETITES PAUSES

- \* Je reste en classe et je m'occupe calmement.
- \* Je peux sortir de la classe uniquement avec l'accord de mon enseignant.

### GRANDES PAUSES

- \* L'enseignant chargé de la surveillance décide si la pause se déroule à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment en fonction de la météo.
- \* En cas de terrain mouillé, je ne marche pas sur la pelouse.
- \* En cas de pluie, je reste exceptionnellement dans ma classe, sous la surveillance de l'enseignant que j'avais à la leçon précédente. Je fais mon possible pour boire et manger mes dix heures proprement.
- \* Je mange mes dix heures au moment de la grande pause.
- \* Je dépose mes déchets dans une poubelle.
- \* Il m'est strictement interdit de quitter le périmètre de l'école sans l'autorisation de l'enseignant.
- \* Je respecte les aires de jeux définies dans le périmètre.
- \* Un coin « boule de neige » est mis à ma disposition dès que les conditions le permettent. Je suis tenu de respecter les règles spécifiques de cette aire de jeu (c.f. « Ordonnance sur les règles de vie », p. 11).

## HABILLEMENT

- \* Une tenue correcte est exigée à l'intérieur de l'établissement et chacun devra se conformer aux remarques de l'enseignant.

## HALLE DE GYMNASTIQUE

- \* J'attends l'arrivée de l'enseignant avant d'entrer dans le bâtiment.
- \* Il m'est interdit de rentrer dans les salles de gym sans la présence de mon enseignant.
- \* Je veille à emporter toutes mes affaires, ainsi qu'à éteindre les lumières lorsque je quitte le bâtiment.



## DÉBUT ET FIN DES LEÇONS

- \* Lorsque la deuxième sonnerie retenti, je suis assis à ma place avec mon matériel, prêt( e ) à travailler.
- \* La leçon est terminée lorsque l'enseignant le dit et même s'il a déjà sonné.
- \* A la fin de la journée, je prépare mes affaires, je range ma place et je pose ma chaise sur mon pupitre.
- \* Je ne laisse rien traîner dans le corridor.
- \* Je quitte l'école le plus rapidement possible.



## PENDANT LES LEÇONS

- \* Je suis les indications de l'enseignant.
- \* Je respecte les règles de vie de ma classe.



## MATÉRIEL

- \* Je suis responsable du matériel distribué par l'enseignant.
  - ⇒ Si je perds une feuille de cours, la photocopie me sera facturée 50CTS.
  - ⇒ Si je détériore le matériel, il sera remplacé à mes frais.
- \* Je remets à leur place les documents et le matériel utilisé pour mon travail et jette les déchets à la poubelle.
- \* Je suis tenu d'avoir ma brosse à dents à chaque brossage. En cas d'oubli, je devrai payer 2 CHF pour l'achat d'une brosse à dents scolaire.

## RETARDS ET ABSENCES

- \* Si j'arrive en retard, je vais m'expliquer auprès de l'enseignant.
- \* Si je suis malade, mon absence doit être annoncée auprès de l'école par mes parents.
- \* Je fais justifier mes absences par mes parents dans la semaine qui suit.
- \* Mes parents annoncent à l'avance mes absences prévisibles auprès de l'enseignant concerné.



- \* Je suis tenu d'amener un certificat médical si mon absence a duré plus de trois jours.
- \* Dès 50 heures d'absence, mes parents seront contactés par la Direction d'école.
- \* En cas d'absence non excusée, la direction est tenue d'en informer la Commission scolaire qui a la compétence d'annoncer le cas au juge cantonal. Une peine pécuniaire pourrait être appliquée par le juge.
- \* Les demi-jours (5), doivent être annoncés au moins un jour à l'avance.

**Si je transgresse les règles de l'école, le corps enseignant mettra en place le protocole. Les parents seront avertis.**

## ORDONNANCE SUR LES RÈGLES DE VIE



### COIN BOULES DE NEIGE

- \* Ce coin est facultatif. Il n'y a pas d'obligation d'y aller.
- \* Il est interdit d'obliger quelqu'un à y aller.
- \* Il est autorisé de lancer des boules de neige uniquement (sans glace ni caillou) et uniquement dans l'espace prévu pour cela (délimité par une corde).
- \* Il est interdit de lancer des boules de neige contre les bâtiments et les voitures.

Si un élève ne respecte pas une de ces règles, les sanctions seront les suivantes:

- \* A la première violation, un mot sera écrit dans le carnet de devoirs par l'enseignant-e responsable. L'élève sera convoqué le mercredi après-midi pour 2 leçons de retenue de 13h30 à 15h05.
- \* A la deuxième violation, une lettre sera envoyée aux parents par la Direction. L'élève sera convoqué le mercredi après-midi pour 2 leçons de retenue de 13h30 à 15h05.
- \* A la troisième violation, une séance sera organisée entre les parents, la Commission scolaire et la direction. L'élève sera privé de course d'école ou de camp.
- \* A la quatrième violation, l'élève sera exclu de l'école pour une durée déterminée.



# COMMUNICATION

L'école utilise l'application Klapp pour la communication entre l'école et les parents.



- Klapp regroupe toute la communication
- Klapp est rapide, fiable et respecte l'environnement
- Klapp facilite la gestion des absences et des rendez-vous
- Klapp centralise les informations (absences, horaires, lettres...)
- Klapp accorde une grande priorité à la protection des données

Scannez le QR code pour une marche à suivre détaillée. Vous y trouverez aussi les premiers pas en 18 langues différentes.



<https://fr.klapp.pro/infos-parents>

En tant que parents, l'application est gratuite. Il suffit de télécharger l'application et de renseigner le code relatif à votre enfant qui vous sera fourni par l'école afin d'accéder à l'espace dédié à votre enfant.

# MÉDIATION

L'école est un lieu de rencontres et d'apprentissages multiples. Tout au long de sa scolarité, l'élève va devoir gérer son travail d'élève (respect des règles, apprentissages scolaires,...) ainsi que ses interactions avec ses pairs et les enseignants. Cela n'est pas une mince affaire! Afin de le guider sur ce chemin qui peut être plus ou moins accidenté, l'école propose, en cas de besoin, le soutien de deux professionnels:

Médiatrice scolaire: Maude Flury

Travailleuse sociale en milieu scolaire: Nadia Pellegrini  
(npellegrini@sasc.ch)

## La médiation:

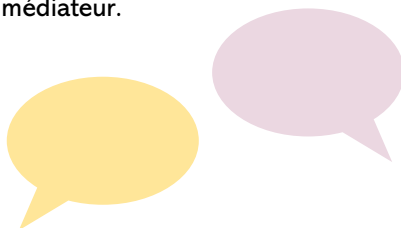
S'il le souhaite, votre enfant aura la possibilité de rencontrer Mme Flury dans ce cadre-là le mercredi de 10h05 à 11h45.

Le travail se fera principalement avec les enfants. Mme Flury restera cependant toujours à votre disposition en cas de besoins ou d'interrogations liés à votre enfant.

## Qu'est-ce que la médiation scolaire?

La médiation scolaire est à disposition de tous les élèves de l'école s'ils le souhaitent:

- Lors d'un conflit
- Lors d'une demande individuelle,
- C'est un espace réservé aux enfants. La confidentialité est de mise et la confiance entre l'élève et le médiateur est précieuse pour assurer un travail des plus efficaces.
- Les parents de l'enfant, les enseignants ou le directeur sont mis au courant uniquement si la demande vient de l'élève ou si le médiateur juge important de le faire (enfant en danger, mise en danger d'autrui, besoin d'aides externes,...). Dans tous les cas, l'élève est au courant et d'accord avec la démarche du médiateur.



## La gestion des conflits entre élèves:

Le corps enseignant est sensible à cette problématique. Nous souhaitons que nos élèves soient actifs dans ce processus.

C'est pourquoi, un travail est fait dans les classes de 1H à 6H avec la méthode canadienne « Vers le Pacifique ». Ce travail permet aux élèves, année après année, de mieux se connaître au niveau des émotions et d'acquérir des pistes pour gérer ses conflits et les résoudre sans l'aide de l'adulte (en tous cas le moins possible).

## La médiation par les pairs

Cette année encore, nous donnerons aux élèves de 5H à 8H la possibilité de devenir « élève médiateur » durant les grandes pauses. Après une petite formation, l'élève sera capable d'amener son aide aux élèves en conflit qui le souhaitent afin de dénouer sans violence les tensions. Il permettra aux élèves de chercher des solutions constructives et de recréer le lien entre eux. La médiation par les pairs est une médiation par les jeunes, pour les jeunes, avec les jeunes et entre les jeunes. Les enseignants surveillants seront toujours présents dans la cour de l'école et disponible à tous moments en cas de besoins.

## Que faire en cas de harcèlement?

Il nous tient à cœur que chaque enfant puisse venir à l'école avec plaisir et s'y sente bien . Si votre enfant adopte des comportements qui vous inquiètent ou s'il se confie sur une situation qui lui pèse, **n'hésitez pas à nous contacter** (Directeur, médiatrice, enseignants).

Si les conflits font partie de la vie, les phénomènes d'intimidation (harcèlement entre enfants) peuvent avoir des conséquences négatives pour les enfants qui en sont la cible mais également pour ceux qui les initient ainsi que pour les témoins.

**Ensemble, il nous sera plus facile de prévenir de telles situations, de les détecter et trouver des solutions adaptées lorsqu'elles se présentent.**

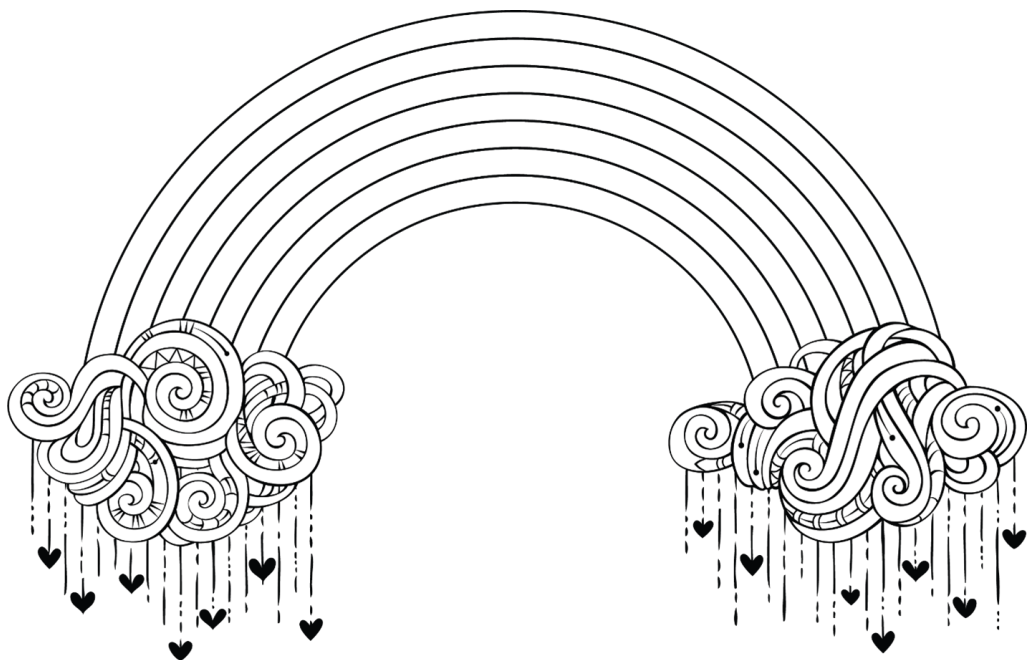
# HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi 12h45-13h15

Jeudi 15h15-15h45



Colorie cet arc-en-ciel et fais le plein de  
couleurs pour cette nouvelle année  
scolaire !



# NUMÉROS UTILES



|                                        |               |
|----------------------------------------|---------------|
| Direction                              | 032 489 21 13 |
| Salle des maîtres                      | 032 545 52 91 |
| Concierge: François Grosjean           | 078 243 97 52 |
| AEMO                                   | 032 481 37 79 |
| APEA                                   | 031 635 22 50 |
| SPE                                    | 031 636 16 86 |
| Dr. Brechbühler                        | 032 489 11 67 |
| Orthophonie (Sonceboz)                 | 032 489 32 33 |
| Psychomotricité: Mme Frossard (Bienne) | 032 559 86 65 |
| Commune                                | 032 488 10 30 |